ICC-ASP/2/10

Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Deuxième session
New York, 8-12 septembre 2003

Documents officiels

Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Deuxième session
New York, 8-12 septembre 2003

Documents officiels

Note

Les cotes des documents de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les résolutions de l'Assemblée sont identifiées par les lettres « Res » et les décisions par le mot « Décision ».

ICC-ASP/2/10
Publication des Nations Unies
Numéro de vente
ISBN

Copyright © United Nations 2003
All rights reserved
Printed by the United Nations Reproduction Section, New York

Table des matières

	Paragraphes	Page
Première partie Compte rendu des débats	1–65	1
A. Introduction	1–16	2
B. Examen de questions à l'ordre du jour de l'Assemblée pendant la deuxième session	17–65	4
1. Pouvoirs des représentants d'États parties à la deuxième session	17	4
2. Rapport sur les activités du Bureau	18–20	5
3. Déclaration du Président et du Procureur de la Cour et déclarations générales et autres	21	5
4. Rapport sur les activités de la Cour	22	6
5. Procureur adjoint de la Cour pénale internationale	23–26	6
a) Élection	23–25	6
b) Mandat et date d'entrée en fonctions	26	6
6. Comité du budget et des finances	27–39	6
a) Élection des membres	27–30	6
b) Mandat des membres et tirage au sort prévu au paragraphe 13 de la résolution ICC-ASP/1/Res.5	31–36	7
c) Ouverture de la période de présentation des candidatures pour l'élection de six membres du Comité du budget et des finances	37	8
d) Frais de voyage et de subsistance des membres du Comité du budget et des finances	38	8
e) Règlement intérieur du Comité du budget et des finances	39	8
7. Élection de membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	40–43	9
8. Groupe de travail spécial sur le crime d'agression	44	9
9. Établissement du secrétariat de l'Assemblée des États parties	45–47	9
10. Examen et adoption du budget du deuxième exercice	48–51	10
11. Examen des rapports d'audit	52	10
12. Création d'un barreau pénal international	53–54	10

13. Questions diverses 55–62 11

a) Conditions d'emploi et rémunération des juges de la Cour pénale internationale 55 11

b) Statut du personnel de la Cour pénale internationale. 56 11

c) Renforcement de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États parties 57 11

d) État des contributions au financement du budget de la Cour pénale internationale pour le premier et le deuxième exercice budgétaire. 58 11

e) Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale 59 12

f) Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés 60–61 12

g) Reconnaissance du rôle de coordination et de facilitation de la Coalition des organisations non gouvernementales pour la Cour pénale internationale. 62 12

14. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la création de la Cour pénale internationale. 63 12

15. Prochaine session de l'Assemblée des États parties (dates et lieu). 64 12

16. Prochaine session du Comité du budget et des finances (dates et lieu) 65 13

Partie II
Budget-programme pour 2004 et documents connexes. 14

A. Budget-programme pour 2004 15

1. Recommandations de caractère général 15

2. Recommandations spécifiques relatives à chacun des grands programmes 15

Grand programme 1. La magistrature – présidence et chambres. 15

Grand programme 2. Bureau du Procureur 15

Grand programme 3. Greffe 16

Grand programme 4. Secrétariat de l'Assemblée des États parties. 16

3. Recommandations d'ordre institutionnel 17

4. Résolution sur le budget. 17

5. Projet de budget-programme pour 2004, établi par le Greffier 18

6. Rapport du Comité du budget et des finances. 181

B. Documents connexes. 198

1. Programme de travail et rapport initial présentés par le Commissaire aux comptes 198

2. Observations de la Cour pénale internationale sur le rapport initial du Commissaire aux comptes. 211

Partie III
Conditions d'emploi et rémunération et Statut du personnel 212

A. Conditions d'emploi et rémunération des juges de la Cour pénale internationale 213

B. Statut du personnel 216

Partie IV
Résolutions adoptées par l'Assemblée des États parties 217

Résolution ICC-ASP/2/Res.1 Budget-programme pour 2004, Fonds de roulement pour 2004, barème de répartition des dépenses de la Cour pénale internationale et financement des crédits ouverts pour 2004 . . . 218

Résolution ICC-ASP/2/Res.2 Statut du personnel de la Cour pénale internationale 221

Résolution ICC-ASP/2/Res.3 Création du Secrétariat permanent de l'Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale 234

Résolution ICC-ASP/2/Res.4 Frais de voyage et de subsistance des membres du Comité du budget et des finances 238

Résolution ICC-ASP/2/Res.5 Mandat des membres du Comité du budget et des finances 239

Résolution ICC-ASP/2/Res.6 Création d'un fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux travaux de l'Assemblée des États parties 240

Résolution ICC-ASP/2/Res.7 Renforcer la Cour pénale internationale et l'Assemblée des États parties 241

Résolution ICC-ASP/2/Res.8 Reconnaissance du rôle de coordination et de facilitation de la Coalition des organisations non gouvernementales pour la Cour pénale internationale 244

Résolution ICC-ASP/2/Res.9 Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la création de la Cour pénale internationale 246

Annexes

I. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 247

II. Document de travail sur la définition et les éléments constitutifs du crime d'agression, proposé par le Coordonnateur du Groupe de travail sur le crime d'agression à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale 249

III. Règlement intérieur du Comité du budget et des finances 252

IV. Déclaration faite par le Greffier de la Cour pénale internationale à la 3e séance de l'Assemblée, le 10 septembre 2003 260

V. Résumé de la déclaration faite par le Coordonnateur pour les questions relatives à la création d'un barreau pénal international à la 5e séance de l'Assemblée, le 12 septembre 2003 263

VI. Déclaration faite par le représentant du pays hôte à la 1re séance de l'Assemblée, le 8 septembre 2003 264

VII. Documentation 268